

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération  
n°24\_02\_B1\_15

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

### Chartes de Partenariat avec les EPCI dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux

*Vu la loi n° 2017-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.*

*Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,*

*Le Président expose,*

Après l'introduction de dispositions législatives relatives aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en 2014, une première phase de déploiement du dispositif s'est opérée de 2016 à 2020, notamment avec l'accompagnement financier de PAT émergents dans le cadre de l'appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation (PNA) et du dispositif de labellisation par le ministère en charge de l'Agriculture.

Le déploiement des PAT s'est fortement accéléré à partir de 2021, notamment après avoir montré le rôle clé qu'ils pouvaient jouer pour la résilience alimentaire des territoires pendant la crise sanitaire du Covid-19 et sous l'impulsion donnée par le plan France relance, en lien avec une révision du dispositif de labellisation des PAT (déconcentration au niveau des DRAAF et introduction de deux niveaux de labellisation : niveau 1 pour les PAT en phase d'émergence et niveau 2 pour les PAT en phase opérationnelle).

Ainsi au 1er avril 2023, on recensait sur le territoire du Parc 5 PAT émergents portés par

- le conseil départemental des Alpes de Haute Provence,
- Provence-Alpes-Agglo,
- Dracénie-Provence-Verdon-Agglo,
- les communautés de communes Alpes Provence Verdon, et Provence Verdon
- et un PAT en cours de réflexion sur la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon.

Le Parc du Verdon a fait le choix de s'associer aux Projets alimentaires des EPCI de son territoire.

Ces EPCI sollicitent le Parc lors du dépôt de leurs dossiers pour signer une charte de Partenariat. Ces chartes récapitulent les actions qui seront menées par le Parc ainsi que les actions qui seront soutenues sans apport de moyens humains ou financiers.

Le Parc a signé la charte avec la CCAPV pour l'accès au niveau 2 et avec le Conseil départemental pour le niveau émergent.

Provence Alpes Agglo nous sollicite pour la signature d'une charte dans le cadre du dépôt de son PAT niveau 2.

. / ...  
 Voici les engagements sur lesquels le Parc est sollicité par PAA et les niveaux d'implication proposés :

Enjeux	Niveau d'implication du partenaire				
	Portage d'actions	Soutien politique	Soutien opérationnel	Soutien financier	Soutien en communication
Encourager le maintien et le développement d'un tissu agricole diversifié et dynamique	X				
Pérenniser et développer la filière viande locale		X			
Soutenir la transition agricole	X				
Structurer les filières végétales sur le territoire		X			
Améliorer l'accessibilité des produits locaux et de qualité à tous les habitants du territoire		X			
Valoriser les patrimoines alimentaires locaux et faciliter les circuits-courts, notamment de la restauration commerciale	X				
Accompagner la transition vers des restaurations collectives durables		X			
Sensibiliser et accompagner les publics vers une alimentation plus durable	X				

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver le principe de la signature des chartes de partenariats ainsi présentées,
- d'approuver les engagements et niveaux d'engagement de la charte de partenariat de PAA,
- d'autoriser le Président à signer les chartes ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.
- autorisent le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

DEL24\_02\_B1\_15

Pour extrait conforme

